

# Informez sur l'offre accessible

Fiche élaborée en partenariat avec Choose Paris Region

## Description

Il est indispensable d'engager une politique d'incitation auprès des personnes en situation de handicap en vue de favoriser leur participation aux pratiques culturelles. Elle se concrétisera à travers des actions de communication et de promotion au même titre que pour les publics habituels. Pour mener à bien cette démarche d'information et de communication, il est nécessaire de :

- Diffuser l'information sur l'offre accessible
- Créer des documents d'information spécifiques
- Utiliser des supports d'information accessibles

Extrait du guide « Expositions de parcours et visite accessibles » du Ministère de la Culture

## Étapes à suivre pour mettre en œuvre la pratique

### Informez sur les moyens d'accès en transport en commun et en transport adapté pour les personnes en situation de handicap.

Informez via le site internet et l'accueil sur les informations relatives à l'accessibilité de l'établissement

- Informez sur l'accessibilité de la gare qui dessert le site, est-elle accessible aux personnes à mobilité réduite. Des bus adaptés desservent-ils le site ?
- Quelle est la signalétique depuis la station (bus, gare...), des bandes de guidage sont-elles proposées ? des repérages auditifs ?
- Des places de parking pour personne en situation de handicap sont-elles disponibles ?

### Élaborer un Registre Public d'Accessibilité

Ce registre doit informer le public des dispositions, prises dans l'ERP, qui permettent aux personnes en situation de handicap de bénéficier des prestations. Le registre comporte les éléments suivants :

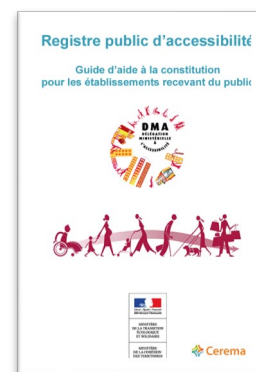
- Une information complète des prestations fournies par l'établissement,
- Les pièces administratives (attestations d'accessibilité) associées,
- Les pièces techniques (modalités de maintenance des ascenseurs, élévateurs et rampes amovibles automatiques, en l'occurrence ce n'est pas notre cas puisque l'espace de réunion/formation ouvert au public se trouve au RDC),
- Une description des actions de formation du personnel chargé de l'accueil des personnes en situation de handicap.

**THÈME**  
Inclusion

**OBJECTIF**  
Mise en place d'actions de communication

**PRATIQUE**  
Informez sur l'offre accessible

**DIFFICULTÉ**



Un guide d'aide à la constitution du Registre public d'accessibilité pour les établissements recevant du public, a été élaboré par le ministère de la transition écologique et solidaire et le ministère de la cohésion des territoires : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20aide%20registre%20public%20accessibilité.pdf>

### Créer des supports spécifiques, communiquer sur l'offre accessible

Concevoir des outils de communication tels que brochures, rubriques internet et agendas signalant les offres accessibles.

Utiliser différents moyens de communication tels que affiches, presse, radios, et [médias spécialisés](#) pour toucher le grand public, les personnes handicapées à domicile et leurs proches

### Utiliser des pictogrammes

Intégrer des [pictogrammes](#) pour rendre les informations plus visuelles et compréhensibles, notamment pour les personnes ayant des difficultés de lecture.



Handicap visuel



Handicap visuel / Chiens guides



Handicap mental



Handicap auditif



Handicap auditif-LSF



Handicap moteur



Personnes à mobilité réduite



Poussette

Source : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Informations-pratiques/Pictogrammes/Pictogrammes>

### Diffuser l'information sur l'offre accessible

Promouvoir l'accessibilité en établissant des partenariats avec des institutions et associations, favorisant la connaissance de votre établissement par les professionnels médico-sociaux via un [tableau prospect](#).

Exemple de la liste des structures franciliennes disponibles via le site de Visit Paris Region.

Collaborer avec des institutions et associations pour renforcer la visibilité de votre établissement auprès de la communauté des personnes en situation de handicap.

### Demander la marque d'Etat Tourisme et Handicap pour garantir un accueil adapté

Obtenir le label Tourisme et Handicap :

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/marque-label-tourisme-handicap#>

[Cahier des charges « caractéristiques générales » de la Marque Tourisme & Handicap](#)

## Parties prenantes à impliquer

- Communication / Service de relation avec le public
- Service des publics
- Équipe pédagogique
- Ensemble des personnels

## Aspects financiers

### Coûts :

Estimation des coûts d'investissement nécessaire à la mise en œuvre de la pratique

### Réduction des coûts :

Liée à la mise en œuvre de la pratique

## Suivi de la mise en œuvre

Indicateurs pour évaluer l'impact des initiatives d'accessibilité :

1. Accessibilité de l'information : Mesurez la facilité avec laquelle les personnes handicapées peuvent accéder aux informations, que ce soit par le biais de supports écrits, oraux ou visuels.
2. Feedback utilisateur : Recueillez les retours des personnes handicapées pour comprendre si la communication répond à leurs besoins spécifiques et s'il y a des aspects à améliorer.
3. Utilisation des canaux appropriés : Vérifiez si la communication utilise les canaux adaptés aux différentes formes de handicaps, tels que le braille, la langue des signes, ou des supports multimédias pour la communication visuelle.
4. Participation accrue : Mesurez si la communication adaptée encourage la participation active des personnes handicapées dans les discussions, les événements, et d'autres activités sociales.

## Ressources

Ressources utilisées pour la rédaction de la pratique, précisions complémentaires éventuelles

[Guide Culture et Handicap Guide pratique de l'accessibilité](#), Ministère de la Culture et de la communication

Retrouver les outils pratiques de la rubrique Accessibilité de Visit Paris Region sur le Portail professionnel [visitparisregion.com](http://visitparisregion.com).

Retrouver la rubrique consacrée à l'[accessibilité numérique](#) de Visit Paris Region sur le Portail professionnel [visitparisregion.com](http://visitparisregion.com).

Guide d'aide à la constitution du Registre public d'accessibilité pour les établissements recevant du public, <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20aide%20registre%20public%20accessibilité.pdf>